

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
13/10/2020

Dossier complet le :
10/11/2020

N° d'enregistrement :
2020-4944

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un magasin LIDL, sur la commune d'Angers (49)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PONSAT Anthony

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 0 4 9 0 1

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a 39.a 41.a.	Terrain d'assiette de 9 913 m ² : Inférieur à 50 000 m ² Surface plancher de 2 119 m ² : Inférieure à 10 000 m ² Aire de stationnement ouverte au public de 130 unités : Supérieure à 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LIDL entreprend l'aménagement d'un magasin sur la commune d'Angers, plus précisément sur la partie Ouest de l'agglomération, au 26 rue du Petite Launay.

L'opération prévoit la démolition des parkings, voiries et bâtiments existants sur la partie Ouest du terrain acquis par LIDL. Ces derniers correspondent à d'anciens locaux commerciaux.

Le terrain sur sa partie Est est occupé par des bosquets, une friche et une zone rudérale, dont l'enjeu associé à ces habitats est jugé faible (diagnostic écologique réalisé).

Sur ce terrain, la société LIDL envisage la construction d'un magasin d'une surface plancher de 2 119 m² ainsi que 130 places de parking pour l'accueil des clients. Une surface de 2 152 m² d'espaces verts sera maintenue avec la plantation de nouveaux arbres autour des parkings et du magasin.

Les parcelles concernées par l'opération représentent une surface globale de 9 913 m².

Le projet de bâtiment et le projet dans sa globalité ne sont pas soumis à la procédure "cas par cas". Seule la création du parking entre dans cette procédure (rubrique 41a).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet concerne l'aménagement d'une surface de vente permettant de répondre au développement de l'offre dont les besoins sont croissants.

De plus, la création de 130 places de stationnement permettra d'accueillir la clientèle sans qu'il y ait saturation des places de stationnement disponibles, notamment lors des événements ou périodes engendrant une forte affluence.

Le site urbanisé à 54% actuellement (partie Ouest) ne possède pas d'ouvrage de rétention des eaux pluviales. Des objectifs forts ont ainsi été fixés concernant la gestion des eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation, infiltration et stockage) ainsi que l'aménagement des espaces verts (mise en place de surfaces enherbées et plantations pour améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité). Les espaces verts aménagés feront l'objet d'une plantation arbustive (label végétal local) favorable à l'avifaune locale (Cornouiller, Viorne, Bourdaine, Chêne, Frêne, Aulne, Châtaignier, Noisetier, Sureau...).

Le projet prévoit le maintien d'une grande partie des murs d'enceinte de l'ancienne habitation (partie Est du site) qui ont été diagnostiqués comme habitat abritant des reptiles (présence avérée du Lézard des murailles). Ce sont les pans de mur les plus favorables qui seront conservés, préservant ainsi des habitats déjà fréquentés par le Lézard des murailles

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consistera en la :

- Démolition des bâtiments, parkings et voiries existants situés sur le terrain acquis par la société LIDL.
- Création de la nouvelle surface de vente avec des volumes de déblais et remblais à l'équilibre pour cette phase travaux. Aucun déblai ne sera exporté du site.
- Création de parkings en pavés drainants permettant l'infiltration des petites pluies (limitation de l'imperméabilisation des sols) et le stockage dans un massif de cailloux.
- Pose de grilles avaloirs, réseaux enterrés et noues assurant la collecte puis l'évacuation des eaux pluviales vers deux bassins d'orage et une noue stockante.
- Mise en place de zones de décantation au niveau des avaloirs grilles permettent de retenir les particules grossières contenues dans les eaux de ruissellement.
- Création des deux bassins d'orage : l'un situé sur la partie Nord, l'autre situé sur la partie Sud du parcellaire, ainsi qu'une noue stockante avec fond drainant à l'Est pour la gestion des eaux pluviales conformément aux préconisations du zonage pluvial d'Angers Loire Métropole.
- Réalisation de plantations d'arbres, d'arbustes et de zones enherbées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement présentera 130 places de parkings.

Le flux de clients est estimé à 900 par jour, représentant un flux de 800 véhicules environ soit une évolution du trafic inférieure à 10% par rapport à l'état actuel (prévision).

Les employés du LIDL, au nombre de 20, utilisent tous leur voiture pour venir jusqu'à leur lieu de travail.

Les livraisons journalières (Poids Lourds) sont au nombre de 2.

La capacité d'accueil du parking a été dimensionnée afin de limiter les nuisances extérieures (stationnement à l'extérieur du site) lors des pics d'affluence durant des weekends et événements spécifiques.

L'ouverture du magasin à la clientèle s'effectue de 8h30 à 20h tous les jours, sauf le dimanche.

L'accès (entrée/sortie) des véhicules légers à l'aire de stationnement se fera depuis le rond-point de la rue du Grand Launay. Les poids-lourds accéderont au site via la rue du Petit Launay et le quitteront par la rue du Grand Launay.

Lors d'épisodes pluvieux, les pavés drainants des parkings favoriseront l'infiltration des eaux de ruissellements et le massif de cailloux créera un volume de stockage complémentaire pour les eaux pluviales. La vidange du massif drainant sera assurée par infiltration et par l'intermédiaire d'un système de drainage dirigé vers les bassins d'orage et la noue stockante drainée qui sont projetés sur la partie Nord, Sud et Est du parcellaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'une surface inférieure à 1 ha, le projet global n'est pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0). Par ailleurs, des mesures particulières seront mises en place afin d'assurer un traitement qualitatif optimal des eaux de ruissellements. Les parkings en pavés drainants, ainsi que le système drainant en fond des ouvrages de stockage permettront de retenir l'ensemble de la pollution particulaire liée au ruissellement des eaux sur les surfaces imperméabilisées. De même, une cloison siphonée placée à l'exutoire des ouvrages permettra de retenir l'ensemble des éventuels huiles et hydrocarbures. La situation actuelle sera ainsi considérablement améliorée du point de vue hydraulique et qualitatif étant donné que le site actuel imperméabilisé à 54% ne dispose d'aucune mesure de gestion particulière pour la gestion des eaux pluviales.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale terrain	9 913 m ²
Surface plancher	2 119 m ²
Superficie globale voiries	3 405,25 m ²
Surface parkings non imperméabilisés et surface parking en enrobé	1 740,96 m ² et 109 m ²
Nombre places de stationnement	130 unités
Surface espace vert	2 152 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

26 Rue du Petit Launay
49100 Angers

Parcelles cadastrales :
Section XR parcelle n°303
Section ER parcelle n°7

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 35' 33" O Lat. 47° 28' 02" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Commune d'Angers

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vallée du Maine (Basses vallées angevines), milieu récepteur des eaux pluviales, constitue un ensemble de ZNIEFF. Le projet est connecté hydrologiquement à ces ZNIEFF, mais se trouve en dehors celles-ci. L'opération n'occasionnera aucun impact direct sur des ZNIEFF au vu des mesures compensatoires mises en place à l'échelle du projet (décantation, infiltration des eaux pluviales et stockage).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre ayant un APB n'est présent à proximité du projet, ni connecté hydrologiquement en aval vis-à-vis du projet. Ce dernier n'aura donc aucun impact sur les périmètres ayant un APB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne fait l'objet d'aucun Parc National, ni de parc naturel marin, ni de parc naturel régional, ni de réserve naturelle, ni de zone de conservation halieutique. Le PNR "Loire-Anjou-Touraine" est le plus proche vis-à-vis du projet, situé à 10 km à vol d'oiseau. Au vu de la distance qui les sépare et de la position géographique du PNR (hors bassin versant du Maine), le projet n'aura aucune incidence.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'A11 et l'A87 (non concédées) supportant un trafic annuel de plus 3 millions de véhicules et la voie ferrée 515000 supportant un trafic annuel de plus de 30 000 trains concernées par le PPBE (3ème échéance) traversent la commune d'Angers. Les routes telles que la D111 (catégorie 4 : 30 m) et D323 (catégorie 1 : 300 m) sont soumises à l'arrêté préfectoral du 9/12/2016 portant classement sonore des infrastructures des transports terrestres du Maine-et-Loire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial (et zone tampon), ni monument historique (et abords), ni site patrimonial remarquable ne se situe sur le site du projet. L'emprise du site patrimonial remarquable "Lac de Maine et Vallée de Maine" est à 163 m à vol d'oiseau du projet. La zone de protection au titre des abords de monuments historiques de la "Chapelle de la Barre" est à 422 m à vol d'oiseau du site du projet. Le projet n'aura aucune incidence.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides conforme aux arrêtés de 2008 et 2009 a été réalisé sur les parcelles du projet en Octobre 2020. Sur la base de l'inventaire réalisé sur la zone d'étude (qui s'appuie sur la grille d'évaluation de l'hydromorphie des sols GEPPA et de la reconnaissance de la végétation), aucune zone humide n'a été identifiée sur le site. Le site actuel est imperméabilisé à 54%.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Angers est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement lent de cours d'eau de la "Confluence de Maine", approuvé le 16/10/2009. La vallée du Maine est un territoire important d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau (TRI Angers, Authion, Saumur) arrêté le 26/12/2012. La commune d'Angers n'est pas soumise à un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un site BASOL. La zone d'étude n'est pas répertoriée dans la banque de données BASIAS inventariant les anciens sites industriels et activités susceptibles d'avoir généré une pollution. Aucune pollution du sol n'est connue sur le site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de captage AEP (ni immédiat, ni sensible, ni complémentaire)n'est situé au sein du projet. Le captage le plus proche est situé à Ponts-de-Cé. Ce captage se trouve sur un autre bassin versant à celui du projet. Le projet n'est pas soumis à cet aléa.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé sur le site du projet. Le plus proche est le site inscrit "Rive et confluence de la Maine et de la Loire" situé en aval du projet à 890 m à vol d'oiseau. Le projet n'aura aucune incidence sur ce site au vu des mesures compensatoires mises en place en terme de gestion des eaux pluviales.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est connecté via le réseau hydrographique aux ZSC et ZPS "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Beaumette" et "Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau". Le projet n'aura pas d'incidence sur ces sites étant donné les mesures compensatoires de gestion des eaux pluviales mises en place (parking en pavés drainant) et du stockage temporaire par des bassins/noue.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est situé sur le site du projet. Le plus proche est la "Confluence Maine et Loire et des Coteaux Angevins" est en aval du projet à 1,6 km (vol d'oiseau). Connecté hydrologiquement à ce site, le projet n'aura toutefois pas d'incidence au vu des mesures mises en place en terme de gestion des eaux pluviales.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable. Aucun prélèvement d'eau in situ ne sera alors réalisé. La consommation d'eau sera uniquement liée aux usagers et salariés (sanitaires).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à l'équilibre entre les déblais et les remblais. Aucun export de déblai n'est envisagé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etant déjà urbanisé à 54% (partie Ouest), l'impact du projet sur la biodiversité est faible. Le diagnostic écologique a permis d'identifier 3 habitats de type "espaces artificiels" (partie Est) : enrichissement, zones rudérales et bosquets, dont l'enjeu est jugé faible à modéré. L'intérêt floristique du site est jugé limité par l'absence d'espèces protégées/patrimoniales. Une grande partie des pans de murets favorables au Lézard des murailles sont maintenus. La période de chantier sera adaptée aux enjeux du site. Les espaces verts aménagés feront l'objet d'une plantation arbustive (label végétal local).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de stationnement est située en dehors du périmètre des ZSC et ZPS "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Beaumette" et "Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau", aucun impact n'aura lieu sur les habitats de ceux-ci. A l'inverse, il peut engendrer des perturbations sonores pour le cortège présent d'oiseaux inféodés aux jardins et aux zones urbaines. Les mesures d'évitements (maintien du murets favorables aux Lézards des murailles, période de chantier adaptée aux enjeux écologiques), de réductions et de compensations (replantation d'espèces arbustives ou boisées locales), garantissent une limitation des incidences.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site RAMSAR, PNR, APB, ENS, site du Conservatoire des Espaces Naturels n'est présent au sein du projet. Les ENS "Lac de Maine" et "Basses Vallées Angevine" ainsi que le site RAMSAR "Basses Vallées Angevines Marais de Basse Maine et de St Aubin" à minimum 300 m à vol d'oiseau du projet sont connectées hydrologiquement à celui-ci. Les mesures compensatoires mobilisant le processus de décantation, permettront de réduire de 90% les flux polluants (matières en suspension/hydrocarbure) transportés par les eaux de ruissellement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet qui s'inscrit au sein d'un espace commercial est situé en zone UYc au PLU dédié aux activités économiques. Le site est déjà urbanisé à 54% (partie Ouest). Le reste du parcellaire est en enrichissement et occupé d'un boisement appartenant à un ancien terrain d'habitation. Aucune activité agricole n'était présente récemment. L'impact du projet sur la consommation de terre est donc nul. Le magasin, les voiries et le parking seront construits sur le terrain acquis par LIDL à la place des bâtiments, voiries et parking d'anciennes entreprises et en partie sur la zone en friche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas soumise à un PPRT. Aucun périmètre de sécurité d'installation industrielle classée SEVESO n'existe sur la commune. Hors agriculture, 22 ICPE sont recensées dans la base des installations classées, mais toutes éloignées du site du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est soumise au PPRI "Confluence de Maine", approuvé le 16/10/2009. La vallée du Maine est un territoire important d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau (TRI Angers, Authion, Saumur) arrêté le 26/12/2012. Le site du projet est en dehors de ces zones à risques d'inondations. Aucun risque de mouvement de terrain et aucun aléa cavités souterraines n'est recensé sur le secteur du projet. Sur la commune, le risque pour les séismes est faible, le potentiel radon est fort et l'aléa Retrait-gonflements des sols argileux est moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fréquentation journalière en semaine sera en moyenne de 900 personnes pour 800 véhicules/jour. Les 20 employés utilisent tous leur véhicule pour se déplacer jusqu'à leur lieu de travail. La proximité des chemins doux (trottoirs, cheminements) permettra des déplacements doux. Le projet borde des axes majeurs de déplacement de la commune, dont le trafic est largement supérieur à celui généré par le magasin.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le passage des véhicules sur le parking du LIDL ne sera pas la source principale de bruit pour les habitations les plus proches (à 100 m). En effet, le site est situé dans une zone d'activités et près d'axes routiers générant davantage de circulation (50, 70 et 90 km/h) et de bruit. Le déplacement des véhicules sur le parking sera relativement lent, générant ainsi moins de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera éclairé entre 6h30 et 21h, par des sondes crépusculaire soit aux heures d'ouverture du magasin. Il n'y aura pas d'éclairage nocturne. L'éclairage veillera à réduire les perturbations sur les espèces lucifuges : • Un angle de projection de la lumière ne dépassant pas 70° à partir du sol ; • Orientation des réflecteurs vers le sol • L'abat-jour doit être total, le verre protecteur plat et non éblouissant
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au maximum, la zone de stationnement peut accueillir simultanément 130 voitures. Les déplacements qui se résument de la rue du Grand Launay et de la rue du Petit Launay à la zone de stationnement sont donc réduits. Le parking n'est pas couvert et permet ainsi une bonne ventilation du site et un renouvellement rapide de l'air. Les effets sur la qualité de l'air sont donc faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking engendre des rejets d'eaux pluviales. Une gestion des eaux sera mise en œuvre pour tamponner ce rejet. Les places de parkings seront réalisées en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux lors d'épisodes pluvieux. La collecte des eaux de ruissellement se fera par un réseau de canalisations enterrées. Le stockage des eaux sera assuré dans le massif de cailloux situé sous les places de parkings en pavés drainants, ainsi que dans deux bassins d'orage et une noue stockante pour les pluies plus intenses.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des effluents de l'actuelle surface de vente est assurée par la station d'épuration de 285000 EH à boues activées moyenne charge dont le maître d'ouvrage est la CU ANGERS LOIRE M et l'exploitant est Véolia Eau. Les eaux usées émises en phase de fonctionnement de la nouvelle surface de vente seront envoyées vers l'actuelle station d'épuration et seront traitées par celle-ci. La nature des effluents n'évoluera pas avec le projet. La station d'épuration est suffisamment dimensionnée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des déchets sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur. L'ensemble des déchets est géré par la société LIDL, où tout est amené en direction régional pour être recyclé et traité par des circuits spécialisés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique n'est situé à proximité du site. Situé en zone urbaine, le site est occupé par une surface de vente existante entourée de son parking et de terrain en friche. Le parcellaire est enclavé au Nord, Sud et Ouest par des locales commerciales. Le site est bordé à l'Est et à l'Ouest par la rue du Petite Launay et rue du Grand Launay. L'intérêt floristique du site est très limité (espèces horticoles, Acacia), l'enjeu associé à la flore est faible en l'absence de milieu d'intérêt ou espèces protégées/patrimoniales avérées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet en zone UYc du PLU d'Angers est dédiée à aux activités économiques. Le projet d'aménagement de l'espace de vente et des aménagements annexes sera réalisé à l'emplacement d'un local commercial existant à l'Ouest et sur un terrain en friche à l'Est à enjeu écologique faible. Aucune autre activité humaine (agriculture, sylviculture) n'est présente sur le site. Le terrain en enrichissement occupé d'un boisement ne présente pas d'enjeu majeur associé à cet d'habitat et à l'intérêt floristique du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter et de réduire l'incidence du projet (incluant le parking) sur la qualité des milieux aquatiques, des mesures de gestion ont été mises en place afin de limiter l'imperméabilisation des sols (projeté à 78%) et en mettant en œuvre des techniques spécifiques de régulation des eaux pluviales (parkings en pavés drainants afin d'assurer l'infiltration des eaux). Ces mesures de gestion assureront la gestion qualitative et quantitative des eaux de ruissellements des zones de parkings. A l'échelle du site, le stockage des eaux sera complété par deux bassins d'orage situés au Sud et au Nord du projet ainsi qu'une noue stockante drainée à l'Est permettant de stocker les volumes d'eau en trop-plein (en cas d'épisodes pluvieux importants) et de se prémunir contre les pollutions ponctuelles (vanne de fermeture et cloison siphonée). La pollution sera ainsi stoppée dans les zones de stockage sans risque de déversement vers le milieu naturel. Jusqu'à présent, aucune gestion renforcée des eaux pluviales n'était mise en place sur le site. L'aménagement permettra donc une amélioration conséquente de la gestion des eaux pluviales par rapport à la situation actuelle avec la présence d'un dispositif d'infiltration et d'épuration avant un rejet vers le réseau communal. Le diagnostic écologique a mis en évidence la présence de Lézards des murailles dans les pans de murets. Les pans de mur les plus favorables seront conservés (grande partie), préservant des habitats déjà fréquentés par le Lézard des murailles. Un espace vert de 2 152 m² sera aménagé avec la plantation d'espèces arbustives locales en faveur de l'avifaune locale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement d'un magasin LIDL à Angers sur un site déjà en partie urbanisé (le reste étant en friche sans enjeu écologique majeur), engendrera la mise en place d'une zone de parking (130 places) pour accueillir les salariés et la clientèle. Ce projet, réalisé dans une logique d'optimisation du foncier, permettra une diminution des incidences du site sur les rejets des eaux pluviales, étant donné qu'aucune gestion n'est actuellement existante à l'échelle du site.

Les incidences du projet, après mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont très faibles, voire positives pour certaines thématiques (aménagement paysager, qualité du milieu récepteur par exemple).

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous estimons qu'il n'est donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Description du projet de création de la zone de parkings Annexe 8 : Extrait du diagnostic écologique (DMEAU, octobre 2020)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAUTRON

le,

13/10/2020

Signature


LIDL SERVICE IMMOBILIER
RD 965
Lieu-dit « Tourabride »
44880 SAUTRON
Tél. : 02 40 16 88 91



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

35

Extensio
n

Nom de la voie

rue Charles Peguy, BP 32

Code postal

6 7 0 3 9

Localité

Strasbourg

Pays

France

Tél

Fax

Courriel

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

PONSAT

Prénom

Anthony

Qualité

Responsable des programmes immobiliers - Service Immobilier - Direction Régionale Sautron

Tél

0642739946

Fax

Courriel

ANTHONY.PONSAT@lidl.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

--



Annexe 2 : Plan de situation générale et rapprochée

La société LIDL entreprend l'aménagement d'un magasin sur la commune d'Angers. Le projet est situé à l'Ouest de la zone agglomérée, dans le quartier du Lac de Maine, plus précisément au n°26 de la rue du Petit Launay.

L'emprise de cette opération représente une surface de 9 913 m².

L'opération, d'une surface inférieure à un hectare n'est pas soumise à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0).

Le projet composé de 130 places de parking est soumis à la procédure d'examen au « cas par cas », selon l'article R. 122-2 (n° de catégorie : 41a).

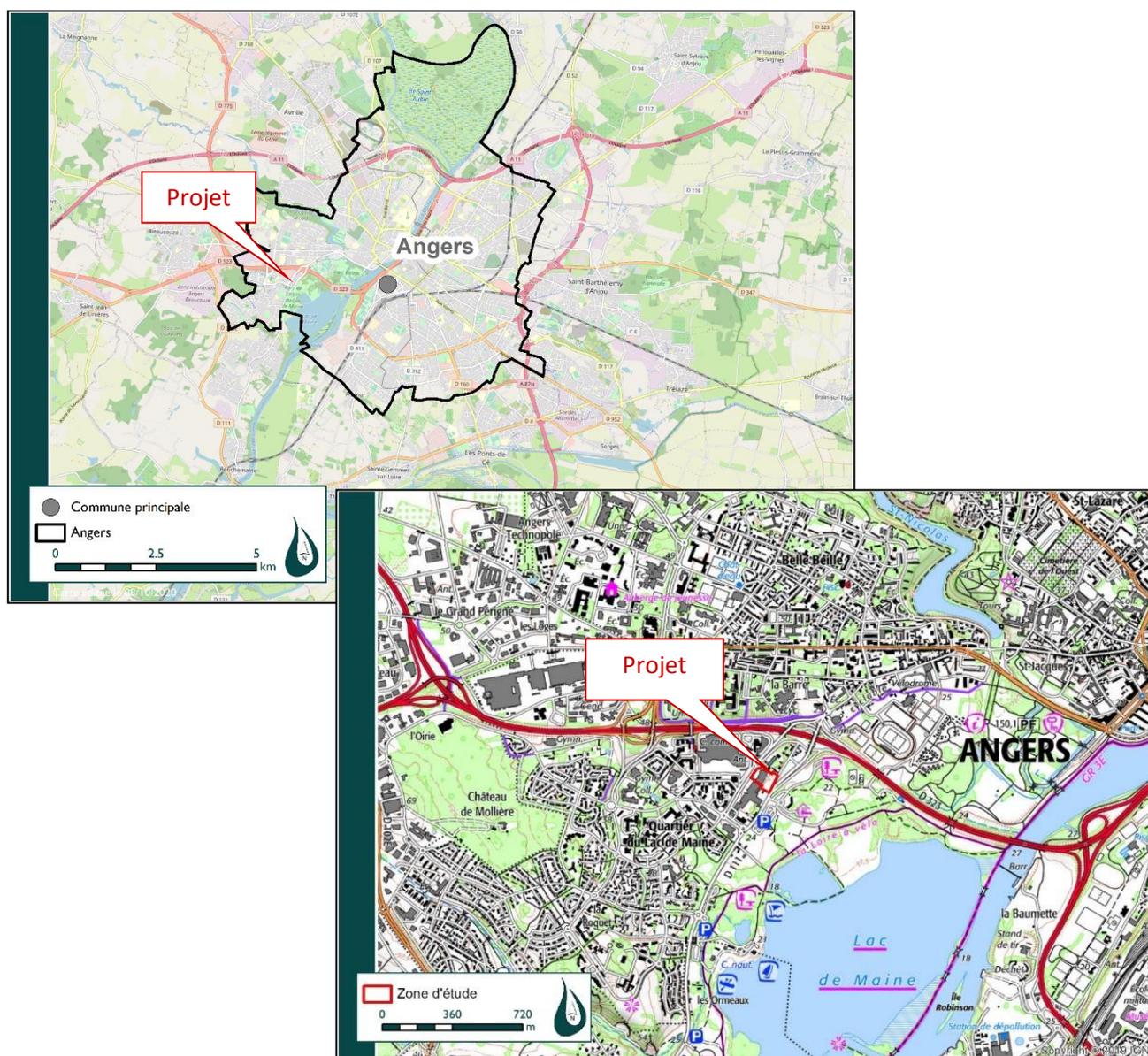


Figure 1 : Localisation du projet d'aménagement sur la commune d'Angers



Annexe 3 : Nature du projet et photos associées

Le projet prévoit la démolition de l'ancien local commercial Mobalpa et ses parkings dans un premier temps puis la création d'un magasin LIDL d'une surface plancher de 2 119 m² accompagné de 130 places de stationnement et de ses espaces verts associés.

L'objectif de ce projet d'aménagement est l'implantation d'un magasin LIDL afin de développer l'offre et d'être en cohérence avec les besoins croissants des clients.

Aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est actuellement existante sur le site du projet. Des mesures particulières de gestion des eaux pluviales seront mises en place dans le cadre de cette opération.

Les parcelles concernées par l'opération représentent alors une surface globale de **9 913 m²**.

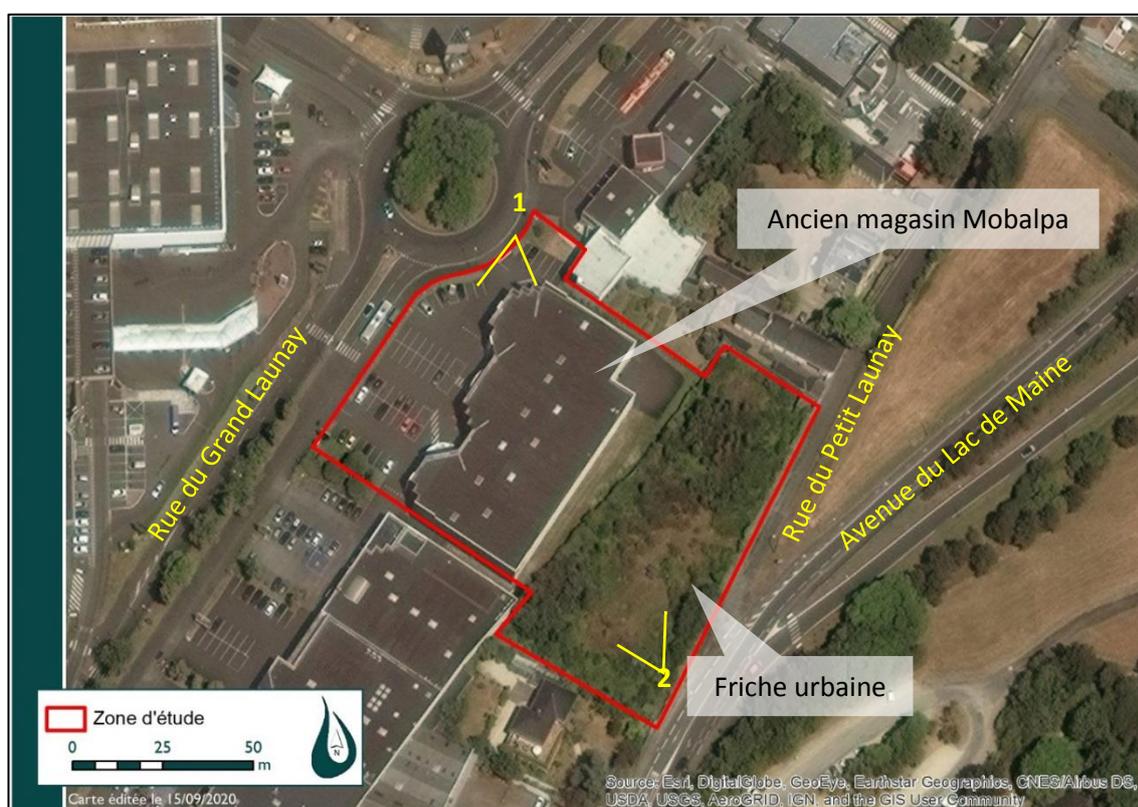


Figure 2 : Photo aérienne du site du projet

Les surfaces dédiées aux emplacements de parkings seront de 1 850 m². La demande d'examen au cas par cas fait principalement référence au projet d'aire de stationnement qui comptabilisera 130 places. La majorité des places de parkings pour une surface globale de 1 740 m² seront réalisées en pavés drainants favorisant ainsi l'infiltration des eaux de ruissellements lors d'épisodes pluvieux.

Le magasin LIDL recevra en moyenne 900 clients par jour, engendrant la circulation de 800 voitures environ (utilisation du parking). 20 employés sont présents tous les jours sur le site, dont la globalité utilise la voiture pour se rendre sur le lieu de travail.



Figure 3 : Vue sur la partie Nord du parcellaire ; l'ancien magasin Mobalpa et ses parkings qui seront démolis dans le cadre de cette opération (photo 1) ;
Vue sur la partie basse du parcellaire constituée d'une friche urbaine (photo 2)



Annexe 4 : Plan du projet hydraulique

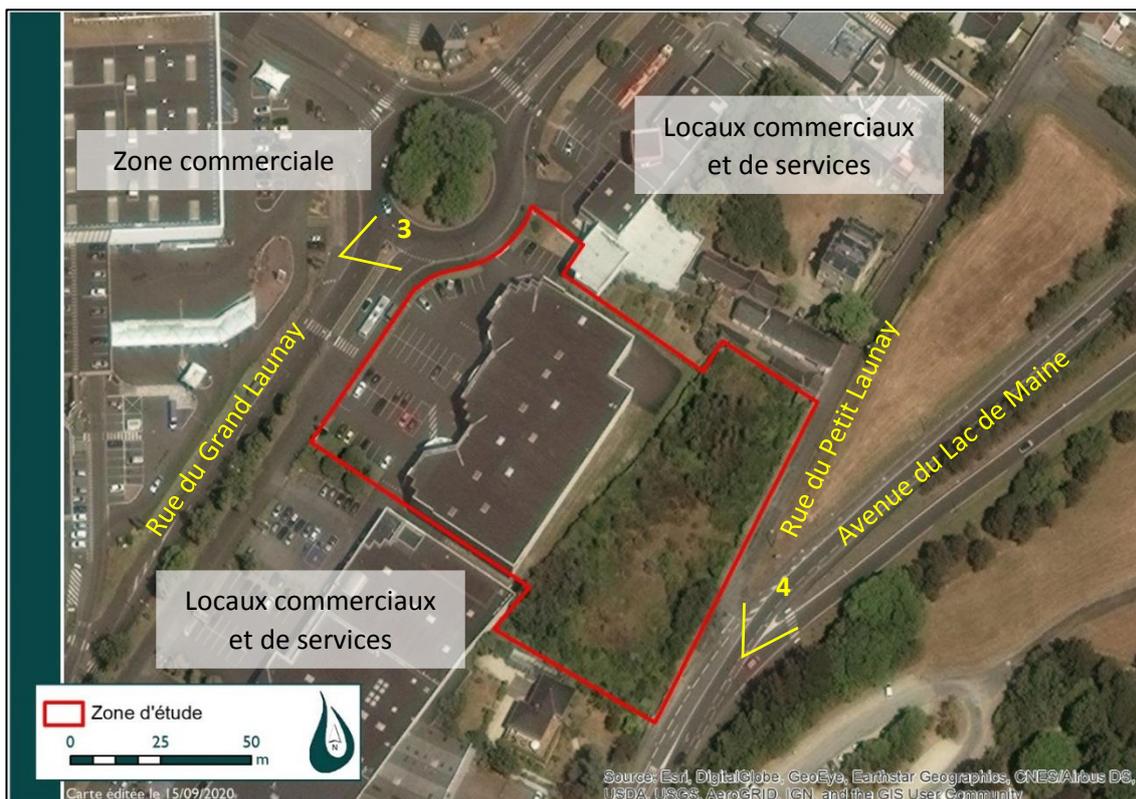




Annexe 5 : Description des abords

Le projet est bordé au Nord, au Sud et à l'Ouest par des locaux commerciaux et de services ainsi qu'une zone commerciale. La rue du Petite Launay et l'Avenue du Lac du Maine longent le site du projet à l'Est. Le terrain est desservi à l'Ouest par la rue du Grand Launay.

Le projet, situé en zone Uyc au PLU, s'inscrit au sein d'un espace commercial d'Angers.



Etant déjà urbanisé à 54% (partie Ouest), l'impact du projet sur la biodiversité sera faible. Cependant, au vu de la présence d'une friche sur la partie basse du projet, un diagnostic écologique a été réalisé (annexe 8) et a permis d'identifier 3 habitats de type "espaces artificiels" (partie Est) : enrichissement, zones rudérales et bosquets, dont l'enjeu est jugé faible à modéré.

L'intérêt floristique du site est jugé limité par l'absence d'espèces protégées/patrimoniales. Une grande partie des murets d'enceinte en limite parcellaire, occupée par le Léopard des murailles, sera maintenue. Ce sont les pans de mur les plus favorables qui seront conservés, préservant ainsi des habitats déjà fréquentés par le Léopard des murailles.

Une surface de 2 152 m² d'espaces verts sera réaménagée autour des parkings et du magasin avec la plantation arbustive (label végétal local) favorable à l'avifaune locale (Cornouiller, Viorne, Bourdaine, Chêne, Frêne, Aulne, Châtaignier, Noisetier, Sureau...).

Enfin, la période de chantier sera adaptée aux enjeux du site. Les espaces verts aménagés feront l'objet d'une plantation arbustive (label végétal local).



Photo 3



Photo 4





Annexe 6 : Description du projet de création de la zone de parkings

Dans le cadre du projet, il est prévu la création de 130 places de stationnement. Les places de parkings occuperont une surface de **1 740 m² environ**.

Les incidences relatives aux milieux aquatiques et humides liés au parking d'une capacité de 130 places ont été évaluées et compensées.

En terme de gestion des eaux pluviales, la collecte des eaux de ruissellements sera réalisée par un réseau de canalisation enterré. Sur une surface de 1 740 m², les places seront réalisées en **pavés drainants** favorisant ainsi l'infiltration des eaux de ruissellements lors d'épisodes pluvieux. Au-dessous de ces pavés drainants sera déposé un massif de cailloux qui créera un volume de stockage complémentaire pour les eaux pluviales. Bien que ce massif soit drainé, une partie des eaux seront tout de même infiltrées.

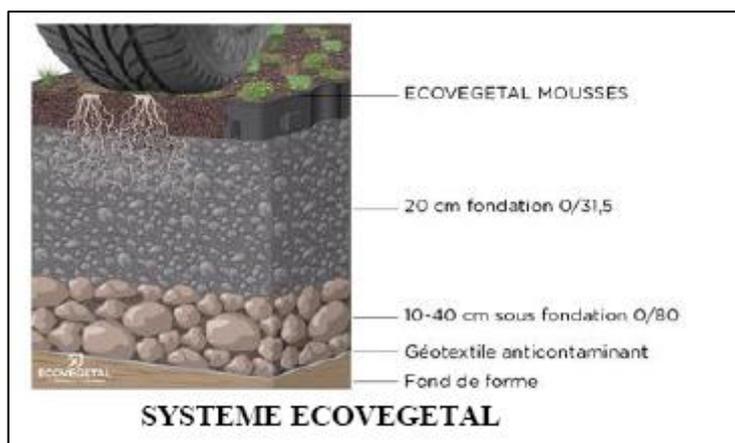


Photo 1 : Exemple de parkings en pavés drainants – Magasin LIDL de Noyal-Châtillon-sur-Seiche

La surface des parkings en pavés drainant étant de 1740 m², le volume du massif drainant est alors évalué à environ 350 m³ (épaisseur de 20cm – Granulométrie 20/80) soit un volume de vide d'environ 100 m³ (moyenne de 30% de vide).

Pour une pluie de référence 10 ans, le volume à stocker au niveau des places de parkings a été évalué à 40 m³.

Le volume disponible de vide est donc suffisant pour assurer le stockage complet des eaux de ruissellements lors d'une pluie de retour 10 ans. Cependant, il a été considéré que l'absorption des pavés drainants pourrait être limitée lors d'épisodes pluvieux de très fortes intensités. Le volume de stockage pris en compte au niveau des parkings a alors été évalué à 15 m³. Ces parkings en pavés drainants favoriseront également l'infiltration et le traitement qualitatif des eaux pluviales.



La vidange du massif drainant sera quant à elle assurée par infiltration et par l'intermédiaire d'un système de drainage dirigé vers les bassins d'orage à sec. Les eaux pluviales du secteur Est seront quant à elle dirigées vers la noue stockante drainée (cf. projet hydraulique).



Annexe 7 : Plan de situation par rapport aux sites Natura 2000

La zone de stationnement est située en dehors du périmètre des ZSC et ZPS "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette" et "Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau". Ce projet n'occasionnera ainsi aucun impact sur ces habitats.

En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences **Natura 2000, le projet situé hors zone classée n'est pas soumis à l'évaluation environnementale.**

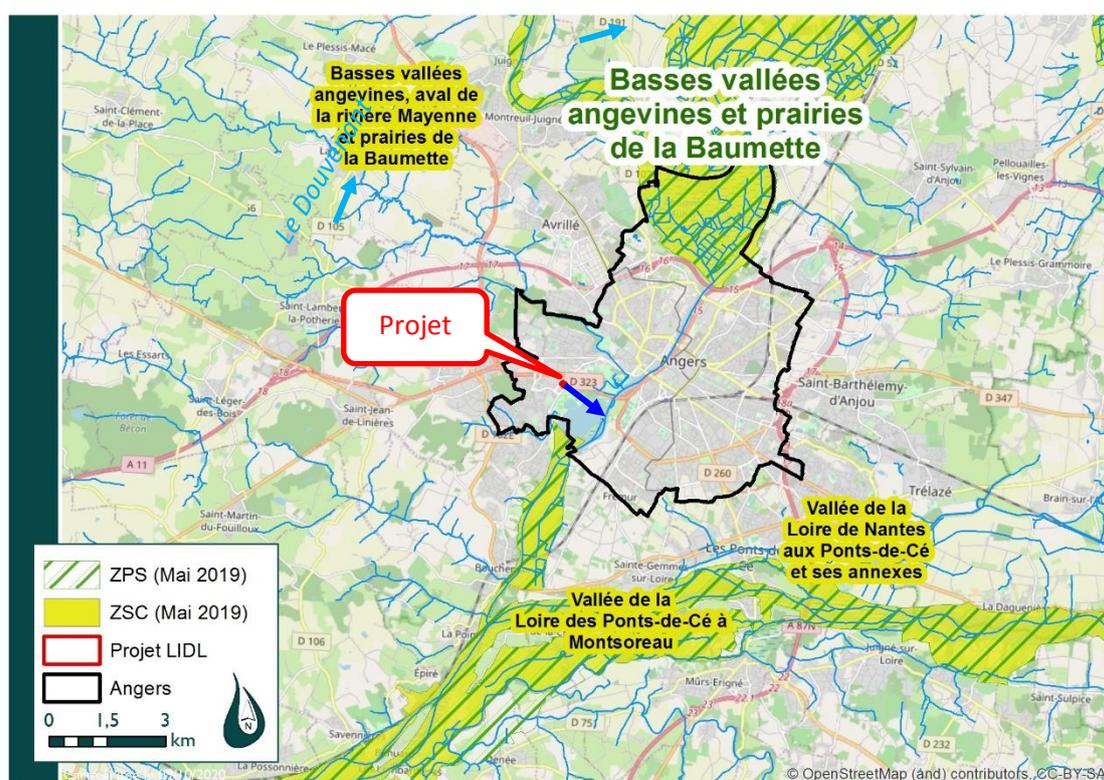


Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du projet

Indirectement, les eaux pluviales du projet trouvent leur exutoire dans le Maine qui est classée en site Natura 2000. Le rejet d'eaux pluviales est le principal facteur pouvant avoir une incidence sur le milieu. La mise en place des mesures compensatoires définies dans le cadre de ce projet (cf annexe 6) permettra d'améliorer la situation actuelle vis-à-vis des rejets.

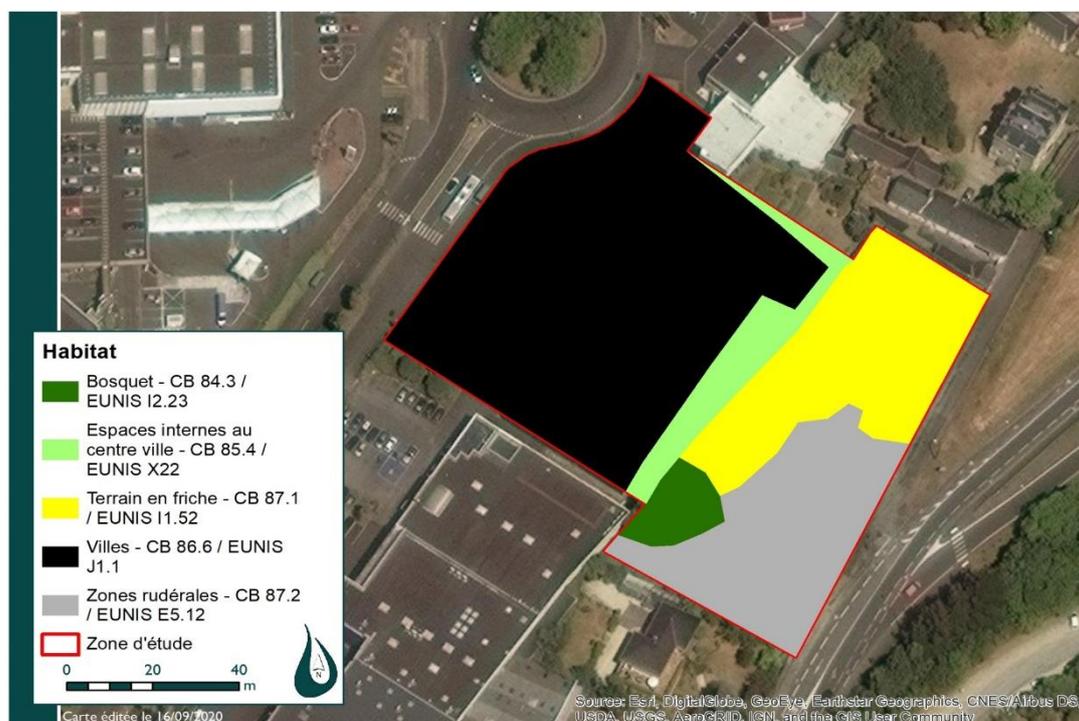
Aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'étant mise en place sur le site actuellement, des objectifs forts ont donc été fixés pour ce projet concernant la gestion des eaux pluviales.

Compte tenu des mesures compensatoires mises en place (zone de décantation, massif drainant, bassins d'orage, noue stockante), le projet n'aura pas d'incidences sur le site Natura 2000, notamment en matière de qualité des eaux.



Annexe 8 : Extrait du diagnostic écologique (DMEAU, Septembre 2020)

Inventaire des habitats : L'inventaire mené sur le site a permis d'identifier 5 habitats au sein du site, il s'agit d'espaces artificiels, d'un enrichissement d'un ancien terrain d'habitation et de cellules commerciales en activité.



Inventaire flore : L'intérêt floristique du site est donc très limité. L'enjeu associé à la flore est jugé faible en l'absence de milieu d'intérêt ou d'espèces protégées/patrimoniales avérées (espace de végétation spontanée sur un ancien jardin, présence espèces horticoles et espèces pionnières : *Rubus fruticosus* ou *Cytisus scoparius*).

Inventaire faune : Les espèces observées sur le site ou à côté sont toutes communes. Les espèces potentielles sur le site sont un cortège typique de passereaux des milieux semi-ouverts urbains (rougegorge familier, pinson des arbres, troglodyte mignon...) présentant peu d'enjeux. Globalement, l'enjeu lié à ce groupe est donc jugé faible au regard des habitats présents.

Lors de l'inventaire, aucun milieu aquatique n'a été observé. En l'absence d'habitat nécessaire à l'accomplissement du cycle biologique des espèces d'amphibiens, l'enjeu est jugé négligeable. Les milieux humides les plus proches sont relativement éloignés et la fréquentation routière importante constitue une barrière pour les espèces en phase terrestre, la présence d'individus erratiques est donc très peu probable.

L'inventaire a permis de recenser une espèce sur le site, le Lézard des murailles, qui fait l'objet d'un statut de protection nationale. Cette espèce ubiquiste fréquente une large gamme de milieux artificiels tel que les murs et murets. Sur le site, le Lézard des murailles a été observé sur le mur au Sud là où l'exposition est la plus importante, l'inspection des autres pans de mur n'a pas permis de contacter d'autres individus. Une carte présentant les enjeux liés à cette espèce est présentée ci-après :



Aucune espèce d'Odonates n'a été contactée sur le site. En l'absence de milieux aquatiques nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique de ce groupe, l'enjeu est jugé négligeable.

Aucun mammifère sauvage n'a pu être observé sur le site ni aucune trace relevée, cependant le site présente des habitats relativement favorables à la présence de l'Écureuil roux et du Hérisson d'Europe connus localement, ces espèces bien que protégées sont néanmoins très communes, l'enjeu associé à ce groupe est ainsi jugé faible.

L'inventaire mené sur le site n'a pas permis de constater la présence de gîte potentiel de chiroptères, l'usage potentiel du site par ce groupe est donc uniquement pour l'alimentation ou le transit. La présence d'éclairages en périphérie du site limite son intérêt écologique pour certaines espèces plus lucifuges.

L'inventaire mené sur le site a permis de contacter 3 espèces de lépidoptères, le Souci, la Piéride du chou et le Tircis, ces espèces ne font l'objet d'aucun statut de protection ou de conservation particulier.

L'inventaire mené sur le site a enfin permis de contacter 4 espèces d'orthoptères, le Criquet mélodieux, le Criquet pansu, le Grillon des bois et l'Oedipode turquoise, ces espèces ne font l'objet d'aucun statut de protection ou de conservation particulier.



Conclusions :

Les parcelles visées par ce projet de création d'un nouveau magasin LIDL à Angers ont fait l'objet d'une expertise écologique pré-opérationnelle permettant d'identifier les enjeux écologiques du site :

- Présence de Léopard des murailles sur les murs en pierre situés en périphérie Sud.
- Présence d'un cortège d'oiseaux inféodés aux jardins et aux zones urbaines.

Au regard de ces enjeux, plusieurs mesures seront mises en place dans le projet afin de garantir l'absence d'incidences du projet vis-à-vis de la biodiversité :

- une période de chantier adaptée aux enjeux du site,
- maintien de murs favorables au Léopard des murailles,
- replantation d'espèces arbustives ou boisées locales,
- une gestion de l'éclairage adaptée aux espèces lucifuges

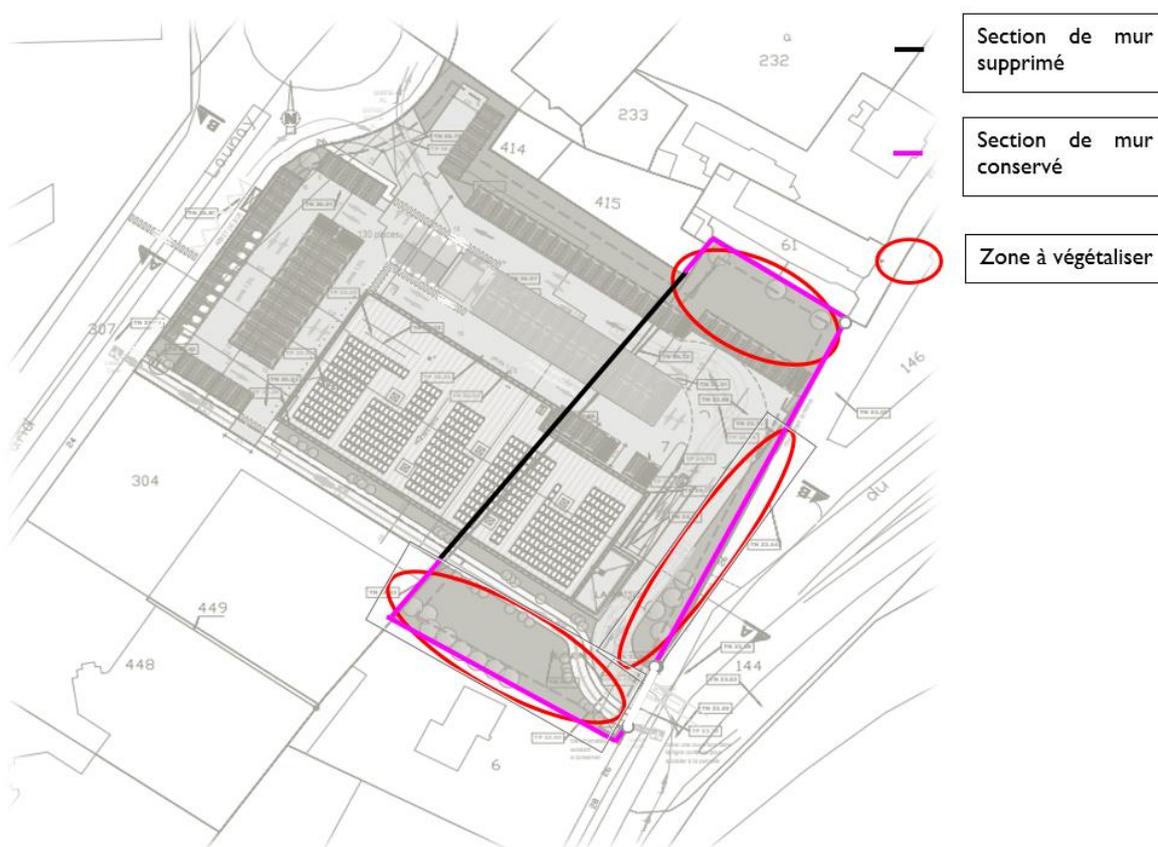


Figure 17 : Mesures mises en place dans le cadre du projet

En considération de l'ensemble des mesures préconisées et des impacts éventuels du projet sur l'environnement au sein du site, il n'apparaît donc pas nécessaire de réaliser une étude environnementale plus précise.